

## // Occupation du sol

Date :  
05/11/2015

Mise à jour :  
Novembre 2015

Quel est l'état de la biodiversité en région Centre-Val de Loire ?

L'occupation du sol reflète les activités mises en place sur le territoire régional. En région Centre-Val de Loire, l'espace est majoritairement dédié aux activités agricoles. Mais la tendance actuelle est à la régression de ces espaces au profit de l'artificialisation et de l'accroissement des territoires naturels ou forestiers.

### DÉFINITION & DESCRIPTION

L'occupation du sol est « la couverture (bio-)physique de la surface des terres émergées » (FAO, 1998), soit la caractérisation de l'usage que l'Homme fait - ou non - des terres.

L'évolution de l'occupation du sol reflète donc celle de l'activité humaine, des paysages et de la biodiversité qui y est liée. Fruit de l'aménagement et de l'organisation de l'espace, l'occupation du sol reflète les choix de développement effectués en région Centre-Val

de Loire. Elle constitue un important enjeu de gestion de la ressource « sol », qui est une ressource « finie », lentement ou difficilement renouvelable.

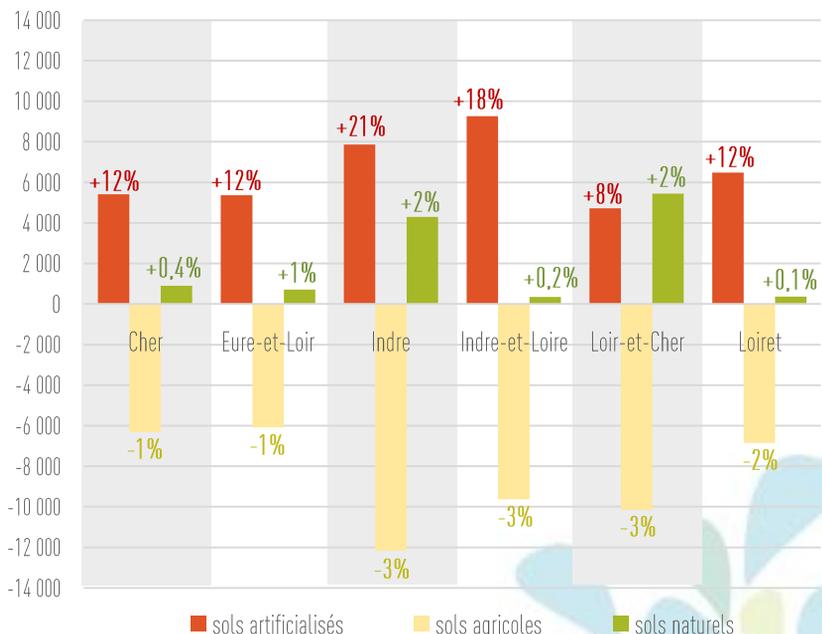
La fragmentation des milieux et leur imperméabilisation fragilisent les équilibres naturels.

Cet indicateur présente l'état de l'occupation du sol sur le territoire régional et l'évolution des [espaces artificialisés](#), [cultivés](#) et [naturels](#), en s'appuyant sur des données statistiques et géographiques.

### RÉSULTATS

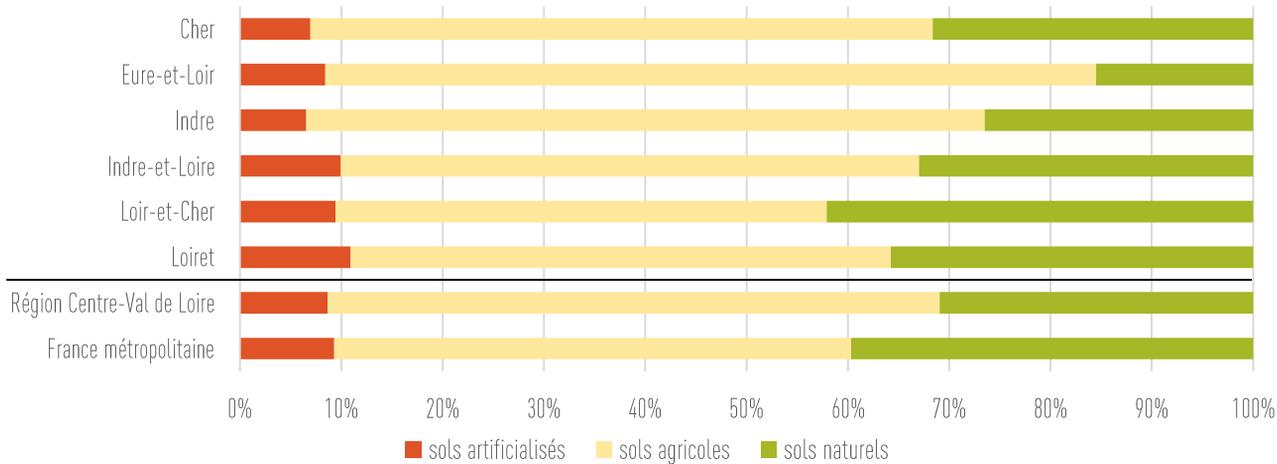
Les surfaces agricoles représentent la majeure partie du territoire régional (60%) en 2014, dont 12,5% sont en prairies. 9% de la région Centre-Val de Loire sont artificialisés, et 31% sont occupés par des espaces naturels, qui sont composés principalement de forêts.

Les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre sont les plus agricoles de la région, avec respectivement 76% et 67% de leur territoire cultivé. Le département du Loir-et-Cher est le moins consacré à l'agriculture (49%), du fait de la part importante du territoire couverte par la Sologne. Le Loiret et l'Indre-et-Loire sont les départements les plus artificialisés de la région Centre-Val de Loire (11% et 10%).

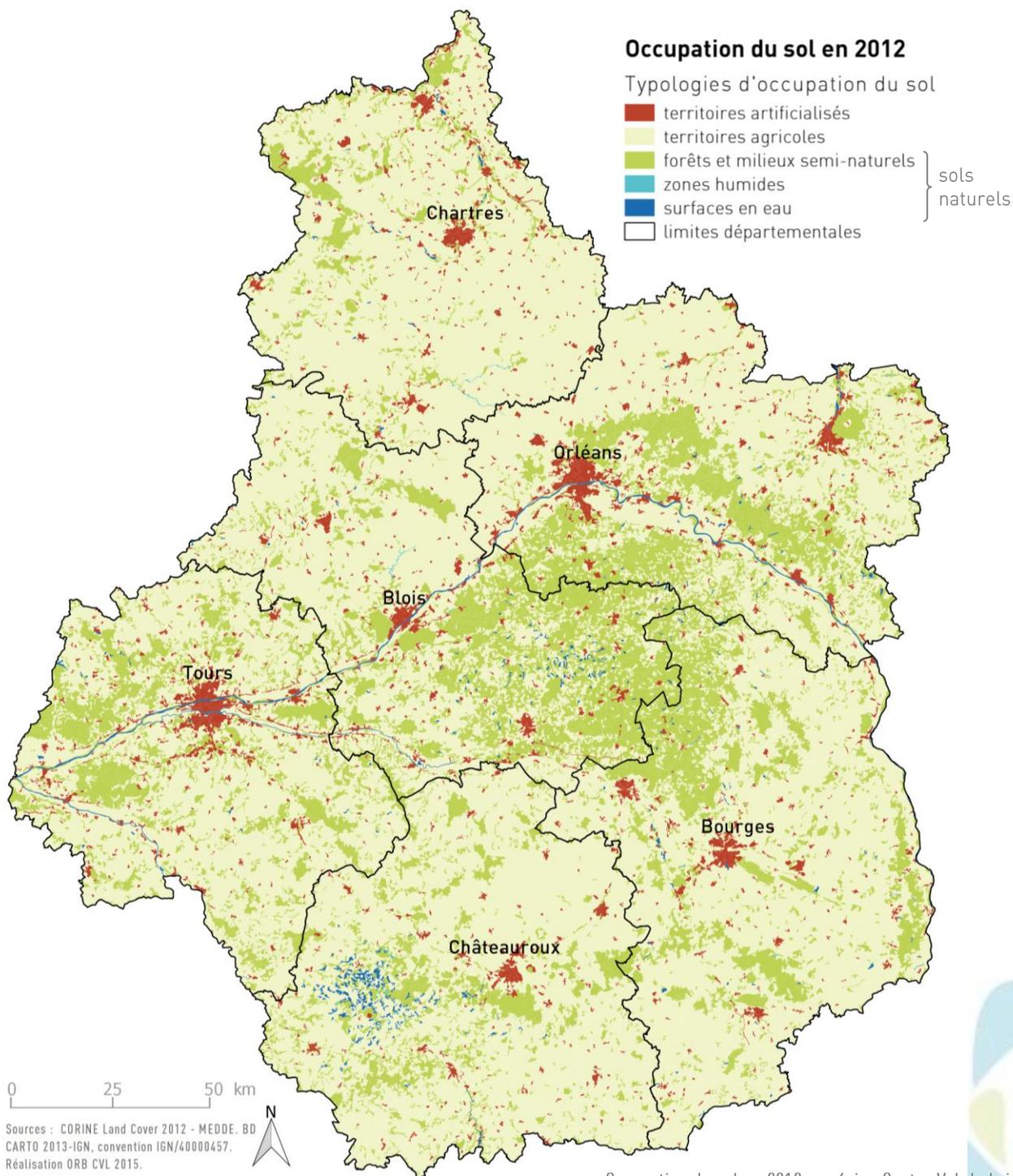


Variation des surfaces (en ha) par département entre 2006 et 2014

Source Teruti-Lucas



Occupation du sol 2014 en région Centre-Val de Loire – Source Teruti-Lucas

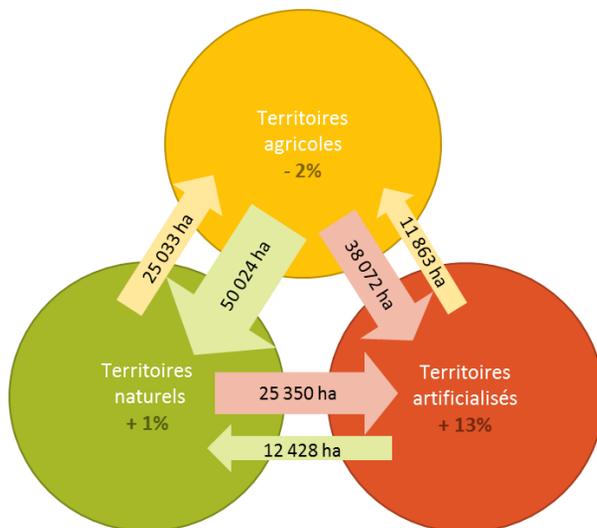


Occupation du sol en 2012 en région Centre-Val de Loire

## ANALYSE

En 2014, près des deux tiers de la surface régionale sont occupés par des zones cultivées. En cela, la région Centre-Val de Loire est bien plus agricole que la moyenne française (51%). Ces espaces dédiés principalement aux grandes cultures céréalières, localisées en Beauce (le grenier à blé de la France), Gâtinais de l'ouest et Champagne Berrichonne, constituent la majorité des espaces cultivés de la région. La région se compose aussi de cultures spécialisées (viticulture, horticulture), et de zones d'élevage. Les espaces agricoles sont en régression (perte de 51 200 ha entre 2006 et 2014, soit 6 400 ha/an). Cela s'explique par la déprise agricole, qui conduit à un abandon des terres cultivées et donc à leur enrichissement, et par l'artificialisation, principalement en territoires périurbains.

La région est couverte à 26% par des forêts, légèrement en-dessous de la moyenne française (33% de forêts). Les espaces naturels régionaux, en légère progression (+ 1 508 ha/an sur ces 8 dernières années), sont principalement constitués des espaces boisés de la Sologne et de la forêt d'Orléans.



Changements des principaux types d'occupation du sol entre 2006 et 2014 en région Centre-Val de Loire – Source Teruti-Lucas

La part régionale d'espaces artificialisés (9%) est similaire à la moyenne nationale. Ces zones ont progressé de 13% entre 2006 et 2014, suivant la tendance nationale, avec un rythme de consommation de 4 900 ha/an, principalement porté sur les terres agricoles. Les grandes agglomérations concentrent la majorité des espaces urbanisés, la région étant peu densément peuplée.

## LIMITES D'UTILISATION

Les principales limites de cet indicateur résultent des données qu'il exploite :

- *CORINE Land Cover* : Utilisée pour la représentation cartographique. La limite de précision de la base CORINE est le 1/100 000<sup>ème</sup> et sa plus petite unité cartographiée est de 25 ha. Peu adaptée pour une interprétation locale (notamment des changements d'occupation du sol), elle reflète néanmoins une tendance régionale et départementale.

- *Teruti-Lucas* : Utilisée pour l'analyse statistique. Basée sur un échantillonnage de l'occupation du sol, cette donnée comporte des marges d'erreur.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données :

- *Données cartographiques* :
  - CORINE Land Cover : produite par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), séries 1990, 2000, 2006 et 2012.
  - BD CARTO : IGN 2014.
- *Données statistiques* : Teruti-Lucas 2014, produite par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Échelle de constitution : départementale et régionale. Cartographie au 1/100 000<sup>ème</sup>.

Mise à jour de l'indicateur :

- Donnée cartographique : tous les 6-10 ans (fréquence d'actualisation de CORINE Land Cover).
- Donnée statistique : tous les ans (fréquence d'actualisation de Teruti-Lucas).

Marge d'amélioration :

Une approche plus précise de l'occupation du sol régionale sera réalisable avec la base d'occupation du sol à grande échelle (BD OCS) qui sera produite par l'IGN sur l'ensemble de la France à l'horizon 2017 (échelle 1/25 000<sup>ème</sup>).

## POUR EN SAVOIR +

Sur l'indicateur :

[Complément d'information technique](#)

Sur le site de l'ORB :

[Surfaces artificialisées](#)  
[Territoire couvert par un SCOT Grenelle](#)

Rédacteur :

Anne BIGNOLAS, ÉcoPôle